



## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

Cinquante et unième Session  
Macao RAS, République populaire de Chine, 8-13 avril 2019

### LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DE PESTICIDES PROPOSÉES DANS LES PRODUITS DESTINÉS À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE

(Observations à l'étape 3 en réponse à CL 2018/97-PR soumis par l'Australie, le Brésil, le Canada, le Chili, l'Égypte et le Sri Lanka)

#### ÉTAPES DANS LA PROCÉDURE CODEX-CCPR

- Étape 1 Recommandation par le CCPR des composés à examiner en priorité, en impliquant le groupe de travail *ad hoc* sur les priorités.
- Étape 2 Première évaluation du composé par la réunion mixte FAO/OMS sur les résidus de pesticides ; évaluation d'une DJA et de la LMR (avant-projet de LMR ou projet de LMR Codex)
- Étape 3 Soumission des projets de LMR Codex aux gouvernements pour une première ronde de commentaires
- Étape 4 Première discussion au CCPR des projets de LMR à la lumière des commentaires reçus
- Étape 5 Soumission à la Commission du Codex Alimentarius des projets de LMR Codex pour examen à la lumière des discussions du CCPR
- Étape 6 Soumission aux gouvernements des projets de LMR Codex pour une deuxième ronde de commentaires.
- Étape 7 Discussion finale lors du CCPR des projets LMR Codex à la lumière des commentaires reçus
- Étape 8 Examen par la CAC en vue de l'adoption de la proposition en tant que LMR Codex (CXL)
- Étape 5/8 Le projet de LMR Codex est soumis à la Commission à l'étape 5 ; comme il ne semble pas y avoir de controverse ni de besoin de nouvelles discussions aux étapes 6 et 7, il est recommandé à la Commission d'omettre ces étapes.

Les GL n'iront pas au-delà de l'étape 4 de la procédure.

#### Observations générales

##### Chili

**Observations générales** Le Chili soutient toutes les recommandations faites par la JMPR en tant qu'organisme consultatif scientifique du Comité Codex et par conséquent l'avancement à l'étape correspondante avec l'objectif de son adoption antérieure.

**Justification** : Il est important pour le Codex de progresser dans l'étude et la détermination des LMR de ces substances actives qui sont utilisées régulièrement.

##### Égypte

L'Égypte apprécie l'approche adoptée par la JMPR dans la détermination des doses journalières admissibles, les apports alimentaires à court terme, les doses de référence aiguë, les limites de résidus recommandées et la médiane de résidus en essai contrôlé. L'Égypte souscrit aux recommandations de la JMPR pour les limites maximales de résidus de pesticides à l'étape 3 de la Procédure du Codex.

#### Observations spécifiques

**Diquat (031)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement de la LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada admet que la JMPR a recommandé des limites maximales de résidus pour les sous-groupes de récoltes individuelles de pois sec et les sous-groupes d'haricots secs tandis que la LMR canadienne est établie sur le sous-groupe entier des légumes secs.

**Imazalil (110)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection envers les DJA et DrfA de la JMPR ni envers les limites maximales de résidus.

**Lambda-Cyhalothrin (146)****Canada**

Le Canada n'a pas d'objection envers la conclusion de la JMPR que les nouvelles études n'avaient pas d'impact sur la DJA ou la DrfA établie antérieurement en 2007. La Lambda-cyhalothrine a été récemment réévaluée par le Canada. Consultez [PRVD2017-03: Lambda-cyhalothrin](#) pour plus de détails.

**Propamocarbe (148)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement de la LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection envers les limites maximales de résidus de la JMPR.

**Propiconazole (160)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection envers les limites maximales de résidus de la JMPR. Le Propiconazole a été récemment réévalué par le Canada. Voir [PRVD2017-02: Propiconazole](#) pour plus de détails.

**Profénofos (171)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement de la LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection envers les limites maximales de résidus pour les fèves de café de la JMPR. Le Profénofos n'est pas homologué pour un emploi au Canada, il n'y a pas non plus de LMR importées établies.

**Bentazone (172)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada admet que la limite maximale de résidus recommandées pour les nouveaux emplois de pois secs est inférieure à celle de LMR canadienne basée sur différentes données tirées des essais sur le terrain et une définition de résidus différente pour conformité avec les LMR.

**Abamectine (177)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement de la LMR a l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection envers les limites maximales de résidus recommandées de la JMPR pour les nouveaux emplois.

**Fenpyroximate (193)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection envers les limites maximales de résidus recommandées de la JMPR pour les nouveaux emplois. Le fenpyroximate a été récemment homologué au Canada pour un emploi sur diverses récoltes sur serre. Voir [PRVD2017-01: Fenpyroximate](#) pour détails.

**Kresoxime-méthyle (199)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection envers les DJA et DrfA de la JMPR ni envers les limites maximales de résidus. Le Kresoxime-méthyle est actuellement en cours de réévaluation au Canada.

**Sri Lanka**

Recommandations locales : Non homologuées. Les essais sont en cours

Remarques : Les recommandations locales seront effectuées sur les cucurbitacées.

**Pyriproxifène (200)****Canada**

Le Canada n'a pas d'objection envers les limites maximales de résidus de la JMPR. Le pyriproxifène est actuellement en cours de réévaluation au Canada.

**Cyprodinile (207)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement de la LMR a l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada admet la recommandation de la JMPR de remplacer la limite maximale de résidus pour la pomme de grenade calculée en utilisant la moyenne 3\*avec celle calculée utilisant la moyenne calculée +4SD pour les emplois après récoltes.

**Pyraclostrobine (210)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement de la LMR a l'étape 5/8.

**Brésil**

L'Agence nationale brésilienne de vigilance sanitaire (Anvisa) a conduit une évaluation du risque alimentaire à court terme, pour les composés /produits végétaux reportés dans la lettre circulaire 2018/97-PR.

La méthodologie d'évaluation des risques était basée sur les directives de l'OMS/FAO. La consommation individuelle d'aliments ainsi que le poids corporel de personnes plus âgées de dix ans étaient fondées sur l'enquête brésilienne sur le budget des ménages diffusée en 2009.

Basé sur les résultats de l'évaluation du risque alimentaire à court terme, le Brésil est inquiet quant à la LMR proposée pour la laitue sur le composé pyraclostrobine. Il est important de mentionner que Anvisa a examiné 0,03 mg/kg pc en tant que DrfA.”

**Canada**

Le Canada admet que les limites maximales de résidus recommandées par la JMPR pour les fruits à pépins, diverses légumineuses et légumes-racines et tubercules ; sont inférieures aux LMR canadiennes pour les mêmes sous-groupes/groupes de récolte basées sur différentes données data (UE vs Amérique du Nord) et les politiques scientifiques au moment où les LMR canadiennes ont été établies. Le Canada n'a pas d'objection envers les limites maximales de résidus restantes de la JMPR.

**Fludioxonile (211)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada admet les différences entre les limites maximales de résidus recommandées par la JMPR pour les lentilles, pois chiches basés sur différentes politiques scientifiques au même moment que les LMR canadiennes ont été établies.

**Madipropamide (231)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection envers les limites maximales de résidus recommandées de la JMPR pour les nouveaux emplois. Le madipropamide a été récemment homologué au Canada pour un emploi sur diverses récoltes sur serre. Voir [Evaluation Report ERC2009-01](#), [Mandipropamid Technical Fungicide](#) and [Proposed Registration Decision PRD2012-23](#), [Mandipropamid](#) for details.

**Fluopyrame (243)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada admet que la limite maximale de résidus recommandée par la JMPR pour les sous-groupes de récolte de tomates est inférieure à la LMR canadienne pour le même sous-groupe de culture basé sur différentes données tirées des essais sur le terrain de la récolte (champ vs serre). Le Fluopyrame a été récemment homologué pour un emploi sur diverses récoltes/groupes de récoltes. Voir [PRVD2017-05: Fluopyram](#) pour détails.

**Sulfoxaflor (252)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement de la LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection envers les limites maximales de résidus de la JMPR. Le Sulfoxaflor a été récemment homologué pour un emploi sur diverses récoltes/groupes de récoltes. Voir [PRVD2017-08: Sulfoxaflor](#) pour plus de détails.

**Chlorfenapyre (254)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada admet que les limites maximales de résidus recommandées pour les nouveaux emplois de poivres et de tomates sont inférieures à la LMR canadienne pour les légumes de fructification basés sur différentes données tirées des essais.

**Sri Lanka**

Recommandations locales : Pas homologué au Sri Lanka.

Remarques :

**Chili**

Lorsqu'on considère la consommation de 20g de poudre de chili (poudre traitée importée) /jour par une personne de 60 kg la dose quotidienne n'excèdera pas la DJA.

**Thé**

Si la consommation journalière de 0.2L de thé (utilisant 25g de thé en poudre) est considérée (avec 12 mg/kg STMR) dans le pire des cas (non transformée etc.) l'ingestion alimentaire de 60 kg pc personne est de 0.005 mg/kg. Il n'excède pas la DJA

**Fluxapyroxade (256)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection envers les limites maximales de résidus recommandées de la JMPR pour les nouveaux emplois.

**Benzovindiflupyre (261)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement de la LMR a l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada soutient la recommandation de la JMPR d'extrapoler les LMR du Codex pour les pois secs et les haricots secs aux sous-groupes tout entiers de récoltes mais note que la limite maximale de résidu recommandée pour le sous-groupe des pois secs est inférieure à la LMR canadienne pour le sous-groupe entier de légumes secs.

Le benzovindiflupyre a été récemment homologué Au Canada pour un emploi sur diverses récoltes/groupes de récoltes. Voir [PRVD2017-07: Benzovindiflupyr](#) pour détails.

**Cyantraniliprole (263)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada admet que la limite maximale de résidus recommandées de la JMPR pour les nouveaux emplois du groupe légumes-fruits, cucurbitacées, sont inférieurs à la LMR canadienne pour les cucurbitacées basées sur différentes données tirées des essais. (champ vs serre) Pour les raisins, la différence entre la limite maximale de résidus recommandées de la JMPR et la LMR canadienne est également des données tirées des essais sur la récolte. Le cyantraniliprole a été récemment homologué Au Canada pour un emploi sur diverses récoltes/groupes de récoltes. Voir [PRVD2017-09: Cyantraniliprole](#) pour plus de détails.

**Sri Lanka**

Recommandations locales : Pas encore homologué. Les essais sont en cours

Les recommandations locales pour les produits dans CL 2018/97-PR : Les recommandations locales peuvent être sur les légumes de fructification et les cucurbitacées.

Remarques : En partant du scénario le pire de la consommation de 250g de légumes pour un adulte (60 kg pc) et enfant (30 kg pc) par jour, les ingestions alimentaires sont 0.001 et 0.002 respectivement.

**Cyazofamide (281)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement de la LMR a l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection envers les limites maximales de résidus recommandées de la JMPR pour les nouveaux emplois.

**Lufénurone (286)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection envers les limites maximales de résidus recommandées de la JMPR pour les nouveaux emplois. La lufénurone n'est pas homologuée pour un emploi au Canada, il n'y a pas non plus de LMR importées établies.

**Isofétamide (290)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada admet que les limites maximales de résidus recommandées par la JMPR pour le nouvel emploi du sous-groupe de récolte fruits de ronces est inférieure à la LMR canadienne pour le même sous-groupe de culture basé sur les politiques scientifiques au même moment que les LMR canadiennes ont été établies. Le Canada n'a pas d'objection envers les limites maximales de résidus restantes de la JMPR. L'isofétamide a été récemment homologuée pour un emploi sur diverses récoltes/groupes de récoltes. Voir [PRVD2014-19: Isofetamid](#) pour détails.

**Oxathiapiprolin (291)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection envers les limites maximales de résidus de la JMPR. L'Oxathiapiprolin a été récemment homologué pour un emploi sur diverses récoltes/groupes de récoltes. Voir [2: OxathiapiprolinPRD2015-2](#) pour détails.

**Éthiprole (304)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection envers les DJA et DrfA de la JMPR ni envers les limites maximales de résidus.

**Sri Lanka**

Recommandations locales : Riz/ pommes de terre.

Les recommandations locales pour les produits dans CL 2018/97-PR: Riz

Remarques : Considérant une consommation journalière de 0.75kg de riz décortiqué par une personne de 60 kg pc, l'ingestion alimentaire est 0.001 mg/kg (dans le pire des cas considéré – Ex. La consommation de riz non transformée)

L'apport alimentaire total ne peut pas excéder la DJA avec des résidus provenant d'autres sources (par ex. Volaille).

**Fenpicoxamide (305)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection envers les DJA et DrfA de la JMPR ni envers les limites maximales de résidus.

**Fluaziname (306)****Canada**

Le Canada soutient la décision de la JMPR de ne pas conduire une évaluation des risques à la suite de l'absence d'information toxicologique critique.

**Égypte**

L'Égypte propose d'évaluer les valeurs de la base de données des pesticides de l'UE pour le fluaziname ainsi que cela a été détaillé dans le lien suivant [http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/public/?event=active\\_substance\\_detail&language=EN&selectedID=1373](http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/public/?event=active_substance_detail&language=EN&selectedID=1373)

**Mandestrobine (307)****Canada**

Le Canada soutient la décision de la JMPR d'ajourner l'évaluation du résidu du composé lors de la réunion de 2019 sur la base d'informations importantes qui ont été fournies durant la réunion 2018 qui ne pouvaient pas être traitées durant le temps. Le mandestrobine a été récemment homologué pour un emploi sur diverses récoltes/groupes de récoltes. Voir PRVD2017-03: Mandestrobine pour détails.

**Norflurazone (308)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement des LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection envers les DJA et DrfA de la JMPR ni envers les limites maximales de résidus. Le Norflurazone n'est pas homologué pour un emploi au Canada, il n'y a pas non plus de LMR importées établies.

**Pydiflumetofène (309)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement de la LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection envers les DJA et DrfA de la JMPR ni envers les limites maximales de résidus. Le pydiflumetofène a été récemment homologué pour un emploi sur diverses récoltes/groupes de récoltes. Voir [PRD2018-06: Pydiflumetofen](#) pour plus de détails.

**Pyriofénone (310)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement de la LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection envers les DJA et DrfA de la JMPR ni envers les limites maximales de résidus. La pyriofénone a été récemment homologué pour un emploi sur diverses récoltes/groupes de récoltes. Voir [PRD2016-23: Pyriofenone](#) pour les détails.

**Tioxazafène (311)****Australie**

L'Australie appuie l'avancement de la LMR à l'étape 5/8.

**Canada**

Le Canada n'a pas d'objection envers les DJA et DrfA de la JMPR ni envers les limites maximales de résidus. Le Tioxazafène a été récemment homologué pour un emploi sur diverses récoltes/groupes de récoltes. Voir [PRD2017-10: Tioxazafen](#) pour les détails.